

« RAPPORT ANNUEL 2002 »

1. Membres

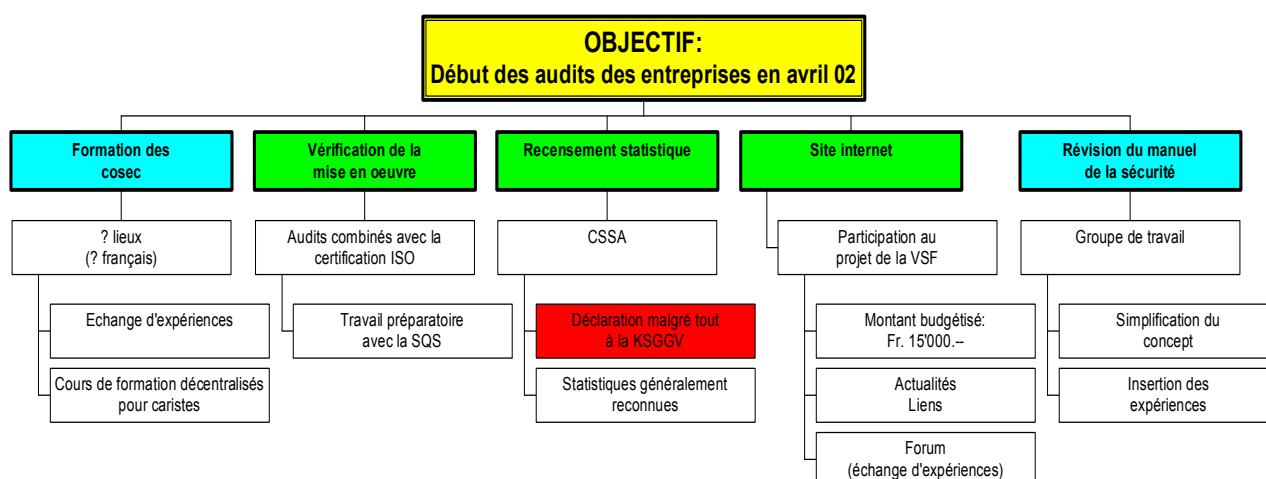
Pour l'exercice écoulé, on s'attendait à une augmentation du nombre de Membres à la KSGGV vu la pression de plus en plus forte concernant la mise en œuvre. Bien que les organes d'exécution aient confirmé cette pression vis-à-vis de la plate-forme sécurité au travail, elle n'a malheureusement pas eu lieu. De ce fait, la Commission n'a pas pu accroître le nombre de ses adhérents. Au 14 mars 2003, 115 entreprises totalisant 2465 emplois à temps plein étaient affiliées à la Solution Professionnelle « Céréales ». Par entreprise, la moyenne d'emplois à temps plein s'élève donc à 21.

2. Activités

Voilà que la 3^e année d'existence de la KSGGV arrive déjà à sa fin. Alors qu'initialement la question de la sécurité au travail était un sujet source d'inquiétudes, elle fait aujourd'hui partie de notre quotidien. L'évolution est réjouissante, mais nécessite une bonne dose de ténacité et de persévérance.

2.1 Etat des travaux (Secrétariat)

Projets (partiels) de la KSGGV 2002



2.2 Formation des coordinateurs de la sécurité

Au cours de l'exercice écoulé, la formation des coordinateurs de la sécurité s'est limitée aux « retardataires ». D'une part, avec la mise en œuvre de la Solution Professionnelle, d'autres entreprises ont adhéré à la KSGGV, et d'autre part, des cosec déjà formés n'exercent plus leur fonction. Cette situation nous a incité à organiser une formation pour les retardataires qui couvrait la matière enseignée lors des deux formations données en 2000 et 2001.

En date du 26 novembre 2002, 15 personnes ont suivi la formation de coordinateur de la sécurité. Nous tenons à profiter de cette occasion pour remercier Monsieur Kurt Hediger pour son engagement.

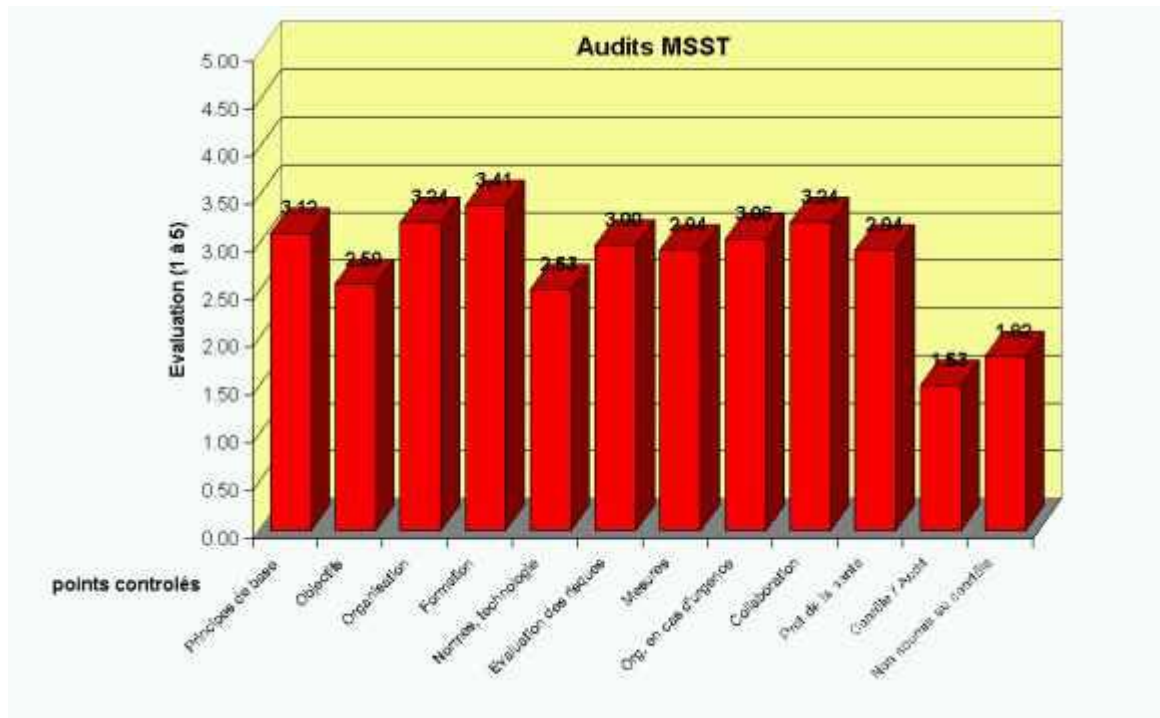
2.3 Taux de réalisation de la Solution Professionnelle (audits)

Afin de pouvoir déterminer l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre au niveau des firmes individuelles, un concept d'audit a été élaboré et testé en collaboration avec l'instance de certification SQS. Depuis octobre 2002, environ 20 firmes ont subi un audit par SQS. Les audits de la KSGGV seront effectués par l'instance de certification BVQI à partir de 2003, parallèlement aux audits SQS.

Ces audits revêtent une grande importance tant pour la firme contrôlée que pour la Solution Professionnelle. A l'issue de l'audit, la firme sait exactement où elle en est et les auditeurs lui donnent de précieux conseils d'amélioration. Dans les rapports d'audit qui sont très complets, la Solution Professionnelle peut trouver des éléments pouvant servir de points de départ pour initier d'autres activités.

Le graphique repris ci-dessous vous donne un aperçu des résultats. Il repose sur un système de cotation avec des notes allant de 1 à 5 (5 = meilleure note).

Les auditeurs ont constaté que la solution était mise en œuvre à des degrés très différents. Une firme a obtenu la meilleure note à tous les niveaux contrôlés. Nous tenons à en féliciter les personnes responsables. Malheureusement, une autre firme s'est vue accorder la note 1. Il s'agit d'un membre de la KSGGV, mais qui n'a jusqu'ici manifesté aucun intérêt à mettre en œuvre notre Solution Professionnelle. Le Comité a abordé ce problème et se réserve le droit d'adopter des mesures correspondantes.



Ce graphique illustre la moyenne des notes obtenues pour les 11 points contrôlés.

Sur base des notes données, on peut supposer que la formation des collaboratrices et collaborateurs a été prise très au sérieux. En revanche, les visites de contrôle intentionnelles et documentées par écrit qui se font dans les entreprises semblent encore poser problème.

2.4 Recensement statistique

La KSGGV a pu publier, dans le courant de l'année passée, les chiffres pour les accidents professionnels dans le cadre de la Solution Professionnelle « Céréales ». Malheureusement, le Centre de recensement des statistiques de l'assurance-accidents (CSAA) n'est pour l'instant pas en mesure de déterminer les différents risques d'incidents (nombre d'accidents professionnels par 1'000 collaborateurs à temps plein) pour notre secteur. Nous attendons ces chiffres pour l'été 2003.

La KSGGV a toujours besoin d'une copie de la déclaration d'accident ! D'une part, il n'y a pas de garantie statistique pour les chiffres spécifiques fournis par le CSAA pour un secteur donné (5% des accidents pris au hasard), et d'autre part, il est très difficile de se procurer des chiffres via le CSAA.

2.5 Site internet

Depuis fin juin 2002, la KSGGV est présente sur internet. En votre qualité de membre, vous aurez certainement constaté que les informations ne sont plus que transmises par voie électronique aux utilisateurs de l'internet. Chaque membre reçoit un e-mail qui l'informe sur tout changement au niveau de la partie privée du site internet.

Jusqu'ici, le Secrétariat a fait de bonnes expériences avec ce nouveau moyen de communication. Nous ferons de notre mieux pour répondre aux souhaits des membres.

2.6 Révision du manuel de la sécurité

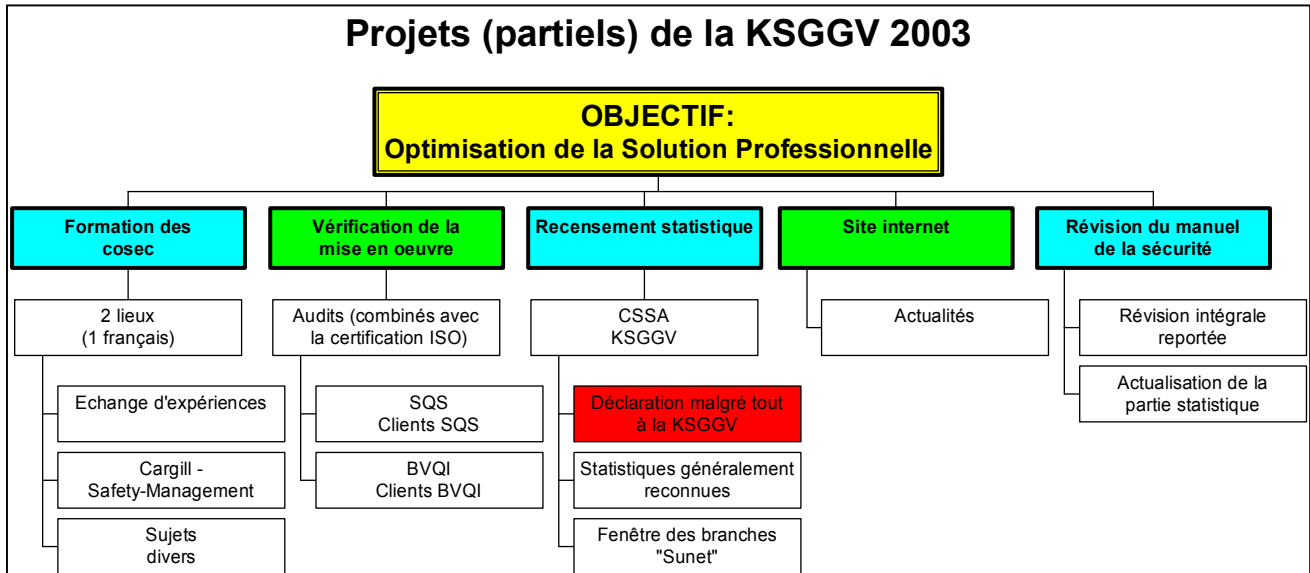
La révision du manuel de la sécurité a une fois de plus été reportée par le Comité et le Secrétariat. Au cours de l'été (dès que nous aurons reçu les chiffres actualisés pour notre secteur de la part du CSAA), nous vous transmettrons quelques documents révisés.

2.7 Plate-forme sécurité au travail

Les Directeurs de 24 Solutions Professionnelles se réunissent au sein d'une association intitulée « Plate-forme sécurité au travail » afin d'échanger leurs avis et expériences. La plate-forme est présidée par l'Union suisse des arts et métiers et se réunit deux fois par an. Outre les représentants des Solutions Professionnelles, y participent également les représentants de Suva / CFST, MM. Buchs, Guggi, Odermatt, Pürro et Sutter.

Lors des réunions de cette plate-forme, d'importants sujets sont abordés qui peuvent aller au-delà du secteur et il est possible d'adresser directement des demandes à la CFST / Suva. Jusqu'à présent, le climat au sein de cette organisation était très ouvert et convivial.

3. L'avenir de la Solution Professionnelle



3.1 Formation des coordinateurs de la sécurité en 2003

Pour l'année 2003, une journée de formation pour les coordinateurs de la sécurité a été prévue et budgétisée. Une journée de formation sera organisée par région linguistique en vue de procéder à un échange d'expériences. Voici un aperçu des sujets qui seront abordés:

- Cargill – Safety – Management (M. Meili)
- Equipement de protection individuelle (avec la participation de firmes spécialisées): masque anti-poussière, protège-ouïe, chaussures
- Voies respiratoires, substances toxiques pour les poumons, poussières, farines
- Discussion au sujet des passages internes (balustrades, escaliers, rampes)
- Enquêtes sonométriques dans l'entreprise (possibilités, audiomobiles Suva)
- Privilège de responsabilité (exposé Suva)

3.2 Audits

En 2003, d'autres firmes seront contrôlées. Pour l'exercice en cours, des audits sont prévus dans environ 25 à 30 firmes. Les établissements en question seront contactés directement par les instances de certification. Les firmes qui ont fait appel à BVQI pour l'audit de leur concept ISO seront auditées par la même instance de certification en ce qui concerne les MSST. Toutes les autres firmes (même celles sans certification) seront auditées par SQS, Zollikofen.

3.3 Recensement statistique

Au niveau des « Statistiques », les Solutions Professionnelles ne sont en général pas bien servies. D'une part, la CSAA n'est pas en mesure de procéder à des recensements « sur mesure » pour toutes les Solutions Professionnelles, et d'autre part, les résultats ne sont disponibles qu'avec un énorme retard. Une possibilité efficace permettant d'accéder à toutes les déclarations d'accidents des adhérents à la Solution Professionnelle consiste à procéder au recensement sur base du programme de Suva « Sunet ». Pour la déclaration électronique des accidents vous disposez de 2 possibilités:

1. Internet (pour les firmes avec moins de 15 déclarations d'accident par an)
2. Software Sunet (pour toutes les firmes avec plus de 15 déclarations d'accident par an)

Afin de pouvoir évaluer statistiquement les incidents qui se sont produits au sein d'un secteur, on dispose de la possibilité de créer une « fenêtre des branches ». Cette fenêtre des branches permet d'établir des

statistiques relativement précises et représentatives sur base des déclarations faites via « Sunet ». Les statistiques fournissent à la Solution Professionnelle de précieuses informations permettant de déterminer les points clefs.

Le Comité de la KSGGV a donné mandat au Secrétariat pour qu'il analyse la possibilité de créer une fenêtre des branches pour les entreprises affiliées à la KSGGV.

En attendant, nous avons cependant toujours besoin de la déclaration d'accident au moyen du formulaire G4 (enquête sur les accidents professionnels), du formulaire de Suva « Protocole d'incident », ou d'une copie de votre protocole de déclaration d'accident.

Trop souvent on oublie de transmettre ces déclarations. Nous demanderons deux fois par an aux membres d'envoyer les déclarations au Secrétariat.

3.4 Site internet

Nous souhaitons faire de l'outil internet le plus important moyen de communication de la KSGGV. D'une part, il s'agira de compléter et d'actualiser la partie publique et, d'autre part, nous nous efforcerons continuellement d'améliorer la partie réservée aux membres.

3.5 Révision du manuel de la sécurité

L'année passée, nous vous avons annoncé la révision du manuel de la sécurité. Le Comité a décidé de reporter cette révision.

Dès réception des chiffres recensés par la CSAA, le Secrétariat de la KSGGV procédera à la révision de la partie statistique (chapitre K) et mettra une version actualisée à disposition des membres.

Vos idées sont évidemment toujours les bienvenues et nous vous en remercions d'avance.

4. Conclusions / Evaluation

Nous avons déjà entamé la 4^e année d'existence de la Commission. En octobre 2004, la Commission pour la Sécurité et la Protection de la Santé aux niveaux du commerce et de la transformation des céréales, KSGGV, devra soumettre un rapport à la CFST. Ce compte-rendu intitulé « Rapport empirique MSST de l'organisme responsable d'une solution interentreprises » doit aborder les points suivants:

1. Résumé concernant la gestion. Evaluation globale de la Solution Professionnelle et prochaines démarches.
2. Commentaires relatifs aux chiffres indicateurs pour la mise en œuvre de la Solution Professionnelle ainsi qu'un plan des objectifs (Projet/But atteint) selon le formulaire 1.
3. Expériences et prévisions relatives à la mise en œuvre de la MSST en se basant sur la structure du concept de sécurité MSST.
 - 3.1 Lignes directrices pour la sécurité, Objectifs de sécurité
 - 3.2 Organisation au niveau de la sécurité
 - 3.3 Formation, Instruction, Information, Assistance
 - 3.4 Consignes de sécurité, Normes de sécurité
 - 3.5 Détermination du risque, Evaluation du risque
 - 3.6 Planification de mesures, Réalisation de mesures
 - 3.7 Concept en cas d'urgence, Premiers secours
 - 3.8 Collaboration
 - 3.9 Protection de la santé LAA, LTr
 - 3.10 Contrôle / Audit
 - 3.11 Aspects de la protection de la santé non soumis au contrôle obligatoire
4. Prochains points-clefs pour la mise en œuvre
5. Mise en œuvre des obligations imposées par la CFST
6. Actualisation de la description succincte de la Solution Professionnelle
7. Divers

Par le passé, nous avons déjà abordé la question de ce rapport empirique.

Le concept d'audit a été élaboré suivant les consignes prévus du point 3. De cette manière, les résultats des audits peuvent directement être intégrés dans ce rapport.

Le Secrétariat est confiant de pouvoir franchir cet « obstacle CFST » avec succès.

C'est avec plaisir que nous constatons que certaines directions s'occupent déjà activement de la sécurité au travail et mettent en œuvre la Solution Professionnelle. Faire en sorte que la sécurité au travail fasse partie intégrante du processus de travail exige volonté, discipline et persévérance.

Par les services offerts par la Commission nous essayons de fournir aux entreprises une base optimale pour intégrer la sécurité au travail dans ces processus.

Il convient de tirer les leçons des expériences vécues et de les mettre en œuvre au profit des collaboratrices et des collaborateurs.

